

## Logement social pour union socialiste

- Publié le Mardi 20 novembre 2007 (No 270) dans Le Soir Hainaut.

Auteurs : WAUTERS, LAURENCE  
Grâce-Hollogne Trop vite attribué ?

Le conseil d'administration de la société de logement social de Grâce-Hollogne (SLGH) a décidé, en septembre dernier, de donner en location un de ses appartements de la place du Pérou. Jusque-là, rien d'exceptionnel... si ce n'est que, annonçaient nos confrères de *La Libre*, le futur locataire est la section locale du parti socialiste, l'USC de Grâce-Berleur. Et la présidente de la société de logements, Désirée Velasquez, est aussi la secrétaire adjointe de l'USC.

*« Il y a conflit d'intérêt, s'exclame la conseillère Silvana Carota, qui représente Écolo à la SLGH : Cet appartement de la résidence Beaulieu était occupé par une dame qui faisait office de concierge et qui a donné son renom. Il a une position stratégique place du Pérou et l'USC de Grâce-Berleur occupe actuellement un rez-de-chaussée rue du Château, une voirie peu fréquentée. La dame n'est pas encore partie que son appartement est déjà reloué, pour 220 euros seulement, à l'USC. »* La conseillère Écolo s'est abstenue lors du vote et a déposé un courrier reprenant ses interrogations au conseil d'administration suivant. *« Lors du vote, un administrateur qui est aussi secrétaire de l'USC a quitté la salle parce qu'il était juge et partie. Mais Désirée Velasquez a voté avec tout le monde ! »*

*« De fait, j'ai voté cette décision, confirme la présidente. C'est la seule erreur que j'ai commise : l'administrateur qui est aussi secrétaire de l'USC avait signé le courrier de demande. Nous nous sommes focalisés là-dessus, il est sorti et je n'ai pas pensé à faire de même. »* Par ailleurs, la présidente se défend d'avoir privilégié « son » USC : *« La société gère 2.055 logements sociaux et deux appartements privés situés au-dessus de deux salles qu'elle loue à des prix modiques à différentes ASBL. L'appartement de la place du Pérou est un de ces deux logements : il n'y a pas d'entrée indépendante, on doit y accéder par la salle. Il n'y a pas beaucoup de demandes pour ce type de configuration et il nous fallait un locataire "de confiance". »* Quant au loyer jugé « trop faible », la présidente répond qu'il est de 22 euros de plus qu'auparavant : *« le commissaire de la Région Wallonne a dit qu'il devait être au moins égal à l'ancien. »*

Si la présidente et son directeur, Alain Ponthir, ne voient « aucun conflit d'intérêt » dans ce dossier, ils doivent malgré tout revoir leur copie. Un nouveau vote est prévu pour l'attribution du logement à l'USC. Et, cette fois, la présidente sortira...